



COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION ACADEMIQUE

Académie de STRASBOURG – Vendredi 16 février 2024

Déclaration liminaire du SNALC

Monsieur le Recteur, mesdames et messieurs les membres du CSA-A, chers collègues,

Les lignes directrices de gestion (LDG) constituent l'une des « innovations » de la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique. Avec la suppression des CAPA essentielles, les collègues tout corps confondus expriment leur insatisfaction, leur incompréhension face à des campagnes d'avancement qualifiées de très opaques.

Faut-il rappeler que **le SNALC** avait voté contre la mise en place de ce protocole. Sans surprise, malheureusement, on est bien loin de l'objectif annoncé de transparence et d'équité dans le traitement des carrières de tous les enseignants (par exemple).

Pour ce qui concerne les aménagements de fin de carrière, **pour ne citer que la retraite progressive, prévue par le décret 2023-753 du 10 août 2023, le SNALC** regrette que certaines professions de l'éducation nationale, comme les personnels de direction, en soient écartées.

Ces éléments ne contribuent pas à favoriser l'attractivité des métiers de l'EN.

A ce sujet, **le SNALC** alerte sur deux corps dont la situation inquiète :

Les ADJAENES :

Dans l'académie de Strasbourg, le tableau d'avancement des ADJAENES semble sinistré... Apparemment, les raisons invoquées en sont une « année (qui) a été chaotique », « tout est compliqué » et la mise en place de RenoIRH.

Quoiqu'il en soit, c'est bien la première fois dans toute l'histoire de l'académie de Strasbourg que des promotions ne peuvent pas être accordées aux agents au motif que les tableaux d'avancement n'ont pas pu être examinés !

Le **SNALC** demande la communication aux représentants des personnels de la date de publication des TA et des résultats.

Les AESH

Même si le sujet du jour concerne les LDG, le **SNALC** alerte également sur la situation d'AESH, actuellement en attente de licenciement pour inaptitude physique, qui se retrouvent plongés dans une grande précarité.

Le **SNALC** déplore, dans ces cas, d'une part la durée d'instruction de ces dossiers qui peut prendre plus d'un an avant que le licenciement de l'AESH ne soit prononcé, laissant ainsi l'agent sans ressources et d'autre part l'absence de réponse de l'administration face à des personnels fragilisés par la maladie.

Enfin, comment ne pas évoquer les conditions de travail, au quotidien, dégradées des personnels de l'EN dans de trop nombreux établissements publics : insécurité, violences à l'intérieur des établissements et durant le trajet des élèves ?

Il fut un temps où les enseignants se regardaient d'un air entendu à la mention de certains collèges de banlieues strasbourgeoises ou mulhousiennes. On admirait ceux qui y demandaient un poste, on plaignait ceux qui y étaient affectés malgré eux. Et on convoitait tel établissement prestigieux place de Bordeaux ou tel collège tranquille idéalement situé au pied du Kochersberg.

Ce temps n'est plus. Qui peut encore qualifier avec certitude un établissement de « tranquille » ? Plus une semaine ne se passe en France sans qu'un agent de l'Éducation nationale ne se fasse agresser. Par décence, je ne rappellerai pas ce qui s'est passé à Conflans-Sainte-Honorine ou à Arras. Mais combien faut-il qu'il y ait des morts pour que l'institution réagisse ?

L'exemple du collège de Mundolsheim illustre bien ce propos.

Malheureusement, chaque jour, d'autres établissements viennent s'ajouter à ce qui semble une liste sans fin.

Je vous remercie pour votre écoute.

¹ Élisabeth Borne, 14 octobre 2023, https://www.lemonde.fr/societe/article/2023/10/14/a-la-remise-des-prix-samuel-paty-les-professeurs-d-histoire-geographie-entre-tristesse-et-colere-notre-metier-est-tellement-meprise_6194464_3224.html